

## Examen d'entrée en formation continue diplômante (FTLV) 2024/25

### Parcours Atelier Costume

Calendrier prévisionnel de formation : de septembre 2024 à juillet 2025.

#### Inscriptions administratives

Du 05 décembre 2023 au 08 février 2024.

Les inscriptions se font par un dossier administratif à imprimer et compléter depuis le site Internet [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr), page « formation tout au long de la vie », à renvoyer par la poste à « service FTLV » et par mail à [claire.lescuyer@ensatt.fr](mailto:claire.lescuyer@ensatt.fr) au plus tard le **jeudi 08 février 2024**, cachet de la poste faisant foi.

#### Calendrier de l'examen d'entrée

Le mardi 02 avril 2024

#### Pré-requis attendus des stagiaires

Pour être autorisés à se présenter, les candidats et candidates en formation continue (FTLV) doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum trois années dans les domaines de l'art, de la culture ou du spectacle ou dans un domaine connexe au parcours d'atelier costume du spectacle (habillage, textiles, couture, mode).

Les candidats et candidates mettront en particulier en évidence dans leur CV et leur entretien, leur expérience en tant que costumier-costumière (coupe, réalisation, régie costume). Ils indiqueront leurs connaissances en montage, réalisation du costume de spectacle homme et femme, en tracé et en moulage contemporain et historique, en histoire du costume et des matériaux.

La formation « Atelier Costume » délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite du, de la stagiaire- un diplôme conférant le grade de Master à son titulaire, les candidats et candidates doivent être détenteurs à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études validées après le baccalauréat.

En cas inverse, l'Ensatt demande aux candidats et candidates de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par leur parcours antérieur, les candidats et candidates ont exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu d'un stagiaire diplômé d'un bac+3.

**Attention : Tous candidats et candidates ne pouvant attester d'un diplôme validant un bac +3 doivent déposer un dossier VAP à renvoyer par mail à [claire.lescuyer@ensatt.fr](mailto:claire.lescuyer@ensatt.fr), en même temps que leur dossier administratif, soit au plus tard le jeudi 08 février 2024 (Voir sur le site internet, la fiche consacrée aux modalités du dossier VAP).**

L'examen d'entrée est également ouvert aux candidats et candidates étrangers qui -outre la condition précédente- justifient d'un niveau de maîtrise de la langue française correspondant au Diplôme Approfondi en Langue Française (DALF) niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues ou de tout autre diplôme équivalent.

Toute personne en situation de handicap est invitée à se signaler dès son inscription aux examens d'entrée, par un mail auquel elle joindra une pièce justificative, afin que la cellule handicap de l'ENSATT puisse adapter les épreuves de l'examen d'entrée à sa situation.

*Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate. Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout examen ultérieur.*

### **Compétences, aptitudes et connaissances souhaitées**

Culture artistique

Culture du costume historique et connaissances des matériaux

Goût pour le travail en autonomie et en équipe

Bonne culture générale

Pratique de l'anglais

### **Déroulement de l'examen d'entrée**

#### **Admission, épreuves 1 et 2, le mardi 02 avril 2024**

- **Epreuve pratique** : (durée 4 h 30).Matin

A partir d'un patron, d'un croquis légendé et d'explications, le candidat ou la candidate devra réaliser une pièce d'étude en temps limité regroupant des difficultés de réalisation de costume de spectacle.

Par exemple : pose de biais ou ganses, incrustations, poches, montage de manches, montage de cols...

- **Entretien** : (durée 20 minutes). Après-midi à partir de 14h30

Entretien avec un jury portant notamment sur le parcours de vie, l'expérience professionnelle, les motivations et le projet d'évolution du candidat ou de la candidate (durée : 20 minutes). Pour cet entretien le candidat ou la candidate peut apporter, à sa convenance, un dossier personnel de réalisation et de technologie (processus de fabrication et échantillonnages).

Pour information :

Les épreuves se déroulent en présentiel ; aucune dérogation n'est accordée.

Les résultats sont communiqués par mail et figurent sur le site Internet de l'école : [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr), page « formation tout au long de la vie », rubrique Atelier costume à l'issue des épreuves.